



LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS - ASS

Rue Lionel Terray
69500 BRON
SIREN 779 825 835

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

—
LYON DARDILLY
2 place du Paisy
BP 97
69573 Dardilly Cedex

Tél. 04 37 49 99 99
E-mail. firex@firex.fr

www.firex.fr





LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS - ASS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres informations significatives » de l'annexe des comptes annuels concernant l'arrêt de la comptabilisation des mises à disposition.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,



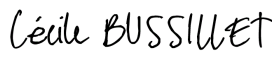
sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dardilly, le 20 novembre 2025

Le Commissaire aux comptes
FIREX AUDIT

DocuSigned by:

37A026080602403...
Cécile BUSSILLET
Associé

DocuSigned by:

EAD9D678396E484...
Charles ARNAUD
Associé technique



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut 2024-2025	Amort. & dépréc.	Net 2024-2025	Net 2023-2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	354 768	355 312	- 544	- 544
Autres immobilisations incorporelles	810 129	112 789	697 339	455 915
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	413 436	377 300	36 136	69 308
Constructions	5 726 647	3 741 671	1 984 976	2 083 108
Installations techniques, matériels et outillages industriels	277 084	211 012	66 072	53 537
Autres immobilisations corporelles	1 906 100	1 332 546	573 554	626 206
Immobilisations corporelles en cours	127 471		127 471	73 604
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 225		6 225	6 225
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	9 621 859	6 130 630	3 491 229	3 367 359
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	1 618		1 618	2 064
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				3 979
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 178 904	70 563	1 108 342	694 745
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie	1 753 033		1 753 033	1 980 949
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	719 651		719 651	639 307
Charges constatées d'avance	69 601		69 601	67 140
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 722 808	70 563	3 652 245	3 388 184
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	13 344 667	6 201 193	7 143 474	6 755 542

Bilan passif

Postes	Net 2024- 2025	Net 2023- 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	568 195	568 195
Fonds propres statutaires	568 195	568 195
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	1 945 022	1 945 022
Report à nouveau	593 310	597 996
Résultat de l'exercice	347 419	- 4 686
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	821 659	857 102
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	4 275 604	3 963 628
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	37 519	44 965
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	37 519	44 965
Provisions pour risques	174 000	124 000
Provisions pour charges	354 250	521 468
TOTAL PROVISIONS (III)	528 250	645 468
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	647 152	778 671
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 553	283 395
Dettes issues de legs		
Dettes fiscales et sociales	654 767	514 316
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 570	25 676
Autres dettes	578 423	464 100
Produits constatés d'avance	69 636	35 323
TOTAL DETTES (IV)	2 302 101	2 101 481
Écarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	7 143 474	6 755 542

Compte de résultat

Postes	2024-2025	2023-2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 400	
Ventes de biens	62 746	77 737
Dont ventes de dons en nature		77 737
Ventes de prestations de services	1 594 926	1 467 149
Dont parrainages	105 413	88 995
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	277 049	223 258
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 187	
Mécénat	81 651	41 457
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	4 777 228	4 437 207
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	200 590	1 272 591
Utilisations des fonds dédiés	32 465	31 621
Autres produits	14 422	14 607
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 046 663	7 565 628
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	88 301	77 737
Variation de stocks	446	-48
Autres achats et charges externes	2 122 536	1 974 073
Aides financières	676 089	1 865 436
Impôts, taxes, et versements assimilés	237 022	215 282
Salaires et traitements	2 435 046	2 324 806
Charges sociales	921 310	845 505
Dotations aux amortissements et aux provisions	365 423	343 557
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	12 092	1 000
Pour risques et charges : dotations aux provisions	37 801	33 483
Reports des fonds dédiés	25 019	32 465
Autres charges	506	172
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 921 592	7 713 469
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	125 071	-147 841
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	96 896	61 410
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	96 896	61 410

Postes	2024-2025	2023-2024
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 868	10 391
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	8 868	10 391
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	88 028	51 019
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	213 098	-96 822
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-6 401	17 816
Sur opérations en capital	173 070	78 928
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	25 215	10 760
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	191 884	107 504
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	6 000	582
Sur opérations en capital	11 156	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	51 983	3 211
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	69 139	3 793
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	122 744	103 711
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-11 576	11 576
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 335 443	7 734 542
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 988 024	7 739 228
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	130 542	157 150
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	130 542	157 150
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	130 542	157 150
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	130 542	157 150
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	347 419	-4 686

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice 01/09/2024 clos le **31/08/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/09/2023** à **31/08/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **7 143 474,01 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **347 418,78 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Comités départementaux

Certains salariés (CST et CED) de la Ligue interviennent de façon historique sur les territoires des Comités Départementaux en concertation avec ces derniers. Ce mode opératoire donnait lieu jusqu'au 31/08/2024 aux écritures suivantes (en sus de la comptabilisation de la masse salariale de ces salariés dans les comptes de charges de personnel par nature) pour le montant relatif à leur masse salariale chargée et aux frais attachés à leur fonction (frais de véhicule et de téléphonie principalement) :

- En charge, au débit du compte 657, un montant de 1 124 K€
- En produit, au crédit des comptes transferts de charges 791 pour un montant identique.

Au 31/08/2025, il a été décidé de ne plus comptabiliser ces écritures qui contribuaient à majorer de façon significative le montant des charges et des produits.

Partenariat avec la société HEAD

La convention signée avec ce partenaire prévoit à la fois une contribution financière et une dotation en matériel, vêtements sportifs ...

Il a été comptabilisé en produit et en charge le montant des ressources en nature fournies par ce partenaire à la Ligue ; la valorisation de ces ressources a été faite en tenant compte d'un prix catalogue incluant une remise commerciale.

Le montant comptabilisé à la fois en 707 et 607 s'élève à la somme globale HT de 63 K€.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901.

Son siège social est fixé au 30 rue Lionel Terray - 69500 BRON.

Sa durée est illimitée.

Elle est affiliée à la Fédération Française de Tennis.

Elle est soumise aux statuts et règlements de la Fédération Française de Tennis qui ont valeur obligatoire pour elle, ses comités départementaux, ses associations et les membres qui en dépendent.

La ligue est administrée conformément aux règles fixées par les règlements administratifs de la FFT.

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis se compose des associations sportives des départements de l'Ain, l'Allier, le Cantal, La Drôme, l'Ardèche, la Loire, la Haute-Loire, l'Isère, la Savoie, la Haute-Savoie, le Puy de Dôme, le Rhône, ayant effectué la déclaration prévue par la loi du 1er juillet 1901 (ou lorsqu'elles ont leur siège dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, par les articles 21 à 79 du code civil local) et affiliées à la Fédération Française de Tennis.

Elle dispose de 3 sites régionaux :

- le site de Lyon, 30 rue Lionel Terray - 69500 BRON ;
- le site de Clermont-Ferrand, 29 rue Roche Genès - 63170 AUBIERE ; ce site est remplacé par un nouveau site situé à Bellerive-sur-Allier, à partir de la saison sportive 2025/2026 ;
- le site de Grenoble, 1 avenue Louis Vicat - 38180 SEYSSINS.

Les objectifs de la Ligue sont les suivants :

- Organiser, administrer, diriger et développer le sport du tennis, du para tennis, du beach tennis, du padel et de la courte paume dans les limites de son territoire et en surveiller la pratique.
- Rechercher et faciliter la création d'associations sportives consacrées à la pratique du tennis, du para tennis, du beach tennis, du padel et de la courte paume, encourager et soutenir leurs efforts, diriger, coordonner et contrôler leur activité.

Ils se traduisent par :

- Un accompagnement de manière personnalisée tous les acteurs du tennis : sportifs de haut niveau, licenciés, éducateurs, bénévoles...
- Une mise à disposition, au service des clubs, de son expertise en matière de développement et d'infrastructure ;
- Des formations chaque année, aux métiers du tennis, de nombreux diplômés d'état, initiateurs, arbitres...
- L'accueil d'un grand nombre de compétitions au sein de ses 3 sites régionaux.

Les moyens d'action de la ligue sont :

- Les relations avec la Fédération Française de Tennis,
- Les relations avec les autres ligues de la Fédération Française de Tennis,
- Les relations avec les structures sportives habilitées,
- L'aide technique, morale et matérielle donnée aux associations qui la composent,
- La tenue d'assemblées périodiques, conférences, cours, stages et actions de formation,
- L'organisation de compétitions et la participation aux épreuves officielles nationales et internationales,
- Les relations avec les pouvoirs publics, en particulier les Directions chargées des Sports.

Nos salariés sont regroupés en 8 pôles : sportif, compétition, formation, développement, padel, marketing, finance, administratif, soit plus de 55 salariés ETP au total.

Nous gérons plus de 153 000 licenciés, 935 clubs et 11 comités.

Nos 3 sites disposent d'équipements sportifs complets.

Notre association met à la disposition de ses salariés dans le cadre de leur mission des moyens informatiques ainsi qu'une flotte de véhicule.

Nous fonctionnons également avec les entreprises du secteur privé dans le cadre de partenariat et/ou de mécénat.

Liste des méthodes

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Provision pensions et retraites, compte 153000 : 240 213 €

Les variables économiques suivantes ont été prises en compte :

- taux d'actualisation 3.45 %
- revalorisation des salaires 1.5 %
- taux de charges patronales 50 % pour les non-cadres, 51 % pour les cadres
- turnover 2%
- table de mortalité INSEE 2024
- départ volontaire
- âge de départ 64 ans

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus

nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Droit au bail : 30 ans
- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Constructions : 4 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 3 à 30 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 1 an à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, lorsqu'il existe une obligation à la clôture et qu'il est probable qu'elle entraînera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue.

Ces provisions sont évaluées en tenant compte des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations retenues reposent sur des hypothèses raisonnables et documentées, permettant d'assurer une fiabilité suffisante de la valorisation.

Lorsque le risque ne peut être estimé de manière fiable, aucune provision n'est constituée, mais une mention est faite en annexe.

La méthode appliquée vise à refléter de manière prudente et sincère les engagements identifiés, en intégrant les évolutions connues des litiges et des obligations à la date de clôture.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	914 897	250 000		1 164 897
Immobilisations corporelles				
Terrains	447 446		34 010	413 436
Constructions	6 041 516	84 103	389 972	5 726 647
Installations techniques, matériel et outilla...	277 401	31 492	31 810	277 084
Autres immobilisations corporelles	2 067 269	62 370	223 539	1 906 100
Immobilisations corporelles en cours	73 604	53 867		127 471
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 225			6 225

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	459 526	8 576		467 234
Immobilisations corporelles				
Terrains	378 138		838	377 300
Constructions	3 958 408	213 553	430 290	3 741 671
Installations techniques, matériel et outilla...	223 865	17 579	30 431	211 012
Autres	1 441 063	125 716	234 323	1 332 546
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	6 225		6 225	
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés	257	257		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	45 770	45 770		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	8 141	8 141		
Débiteurs divers	1 124 737	1 053 571	71 166	
Charges constatées d'avance	69 601	69 601		
TOTAL	1 254 731	1 177 340	77 391	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	69 601	
TOTAL	69 601	

Précisions sur certains postes d'actif

- Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 70 563 euros.
- Dotation aux provisions sur créances diverses pour un montant de 12 092 €
 - Reprise de provisions sur créances diverses n-1 pour un montant de 1 111 €

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	568 195				568 195
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 945 022				1 945 022
Report à nouveau	597 996	- 4 686			593 310
Excédent ou déficit de l'exercice	- 4 686	4 686	347 419		347 419
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	857 102		52 627	88 070	821 659
Provisions réglementées					
TOTAL	3 963 628		400 046	88 070	4 275 604

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts (A)	Cloture de l'exercice
Subventions d'exploitation	24 963	24 963	24 963	17 791	17 791
Contributions financières d'autres organ...	20 002	20 002	7 502	7 228	19 728
Ressources liées à la générosité du public					
TOTAL	44 965	44 965	32 465	25 019	37 519

Subventions ANS-CN : fonds 17 791 €

Mécénat : fonds 19 728 €

Provisions

Nature de la provision	Valeur comptable à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	Valeur comptable à la clôture de l'exercice
Litiges	124 000	50 000		174 000
Pensions et obligations similaires	202 412	37 801		240 213
Autres provisions risques et charges	319 057		205 020	114 037

Dotation aux provisions d'exploitation : 37 801 €
Reprise sur provisions d'exploitation : 205 020 €

Dotation aux provisions exceptionnelles : 50 000 €

Provision pour remise en état , compte 158100 : 109 125 €
Cette provision a été constituée à l'origine pour les travaux du site de Seyssins.
L'immobilier appartient à la métropole de Grenoble ; par le biais d'une convention de mise à disposition des constructions, nous bénéficions de l'usage de ces locaux, à charge pour nous d'en assumer l'entretien.
Son montant reste inchangé en raison de l'absence de réalisation de travaux au 31.08.2025.

Provision pour remise en état, compte 158100 : néant
Cette provision de 200 000 € constituée au 31.08.2021 concerne des travaux de rénovation et de mises aux normes des installations sportives du site d'Aubière.
Le montant de la provision avait été évalué avec prudence pour couvrir un risque maximal.
Cette provision a été entièrement reprise au 31.08.2025, le site d'Aubière ayant été remplacé par un nouveau site à partir de la saison sportive 2025-2026.

Provision pour risques, compte 151100 : 174 000 €
Le montant de la provision concerne principalement un litige avec un ancien salarié.
Cette provision a été évaluée sur la base des estimations fournies par le cabinet d'avocats.
D'un montant initial de 124 000 €, il a été opéré un réajustement à la hausse de 50 000 € au 31.08.2025 en raison des évolutions du dossier.

Autres provisions pour charges, compte 158000 : 4 911 €
Une provision de 4 911 € avait été précédemment constituée et elle concerne un litige fournisseur ; son montant reste inchangé.
Le Pot commun dit "de solidarité" a été créé en 2023 ; chaque Comité départemental y verse sa contribution créant ainsi une réserve d'allocations financières.
La contribution de chaque Comité représente une quote-part du montant des allocations qui lui sont attribuées chaque saison.
La réserve ainsi constituée sera utilisée après arbitrages par les Comités pour le financement de dépenses.
La provision au 31.08.2024 d'un montant de 5 020 € prenait en compte la partie du Pot commun non utilisée sur l'exercice et reportée sur la saison suivante ; cette provision a été reprise au 31.08.2025.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de ...	647 152	133 056	421 327	92 769
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	343 553	272 387	71 166	
Personnel et comptes rattachés	327 769	327 769		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	251 405	251 405		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	46 116	46 116		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	29 478	29 478		
Dettes sur immobilisations et comptes ratt...	8 570	8 570		
Groupe et associés	239 585	239 585		
Autres dettes	338 838	280 889	57 949	
Produits constatés d'avance	69 636	69 636		
TOTAL	2 302 101	1 658 891	550 442	92 769
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	131 519			
Montant des emprunts et dettes contracté...				

Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	Dettes	Montant des sûretés	Valeurs comptables des biens donnés en garantie
Emprunts obligatoires			
Emprunts et dettes financières			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			

Garantie BNP affectée à un engagement : lettre d'intention forte de la FFT pour un montant de 949 764 €

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 69 636	Mécénat et partenariat
TOTAL	- 69 636	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Prestations de services	1 594 926		1 594 926
Ventes de biens (dons en nature)	62 746		62 746
Concours publics (taxe d'apprentissage)	59 095		59 095
Subventions d'exploitation	217 954		217 954
Dons manuels	1 187		1 187
Mécénat	81 651		81 651
Contributions financières	4 777 228		4 777 228
TOTAL	6 794 786		6 794 786

Les prestations de services comprennent le parrainage soit 101 978 €

Concours publics et subventions

Concours publics : taxe d'apprentissage 59 095 €

- Subventions d'exploitation ANS : 85 486 €
- Subventions d'exploitation Conseil Régional : 68 224 €
- Subventions d'exploitation Conseil Départemental : 6 000 €
- Subventions d'exploitation municipalité et intercommunalité : 15 000 €
- Subventions d'exploitation emplois aidés : 27 144 €
- Subventions d'exploitation diverses : 16 100 €

Subventions d'investissements incorporées au résultat :
Collectivités 33 471 €
Autres 54 599 €

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	125 561	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	152 383	
Personnel - Autres charges à payer	173 567	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	72 308	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	62 829	
TOTAL	586 648	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	30 304	
Dotation du partenaire en matériel	242 748	
Leasing BNP	26 894	
Taxe foncière	465	
Remboursements de formations	59 953	
Participation FFT	17 164	
Participation autres financeurs	66 810	
Licences web FFT	28 799	
Mécénat	4 667	
TOTAL	477 803	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22 800 euros TTC, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 22 800 euros TTC
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Produit de cessions d'immobilisations	85 000	
Quote-part subventions investissement	88 070	
Reprise amortissement accéléré	25 215	
TOTAL	198 285	
Charges exceptionnelles		
Pénalités et amendes	2 500	
Régularisation charges sociales	3 901	
TOTAL	6 401	

Contributions volontaires en nature

Comptabilisation du bénévolat :

La réglementation comptable des associations définit la contribution volontaire en nature comme l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit (Règl. ANC 2018-06 art. 211-1). Dans notre cas, il s'agit des membres de l'association qui assurent bénévolement un travail normalement effectué par du personnel salarié. Cette comptabilisation, sans impact sur le résultat, est faite en classe 8. Il a été réalisé 8 992 heures valorisées au SMIC chargé soit 130 542 € ; la répartition de ces heures est la suivante :

- Comité de direction : 692 heures
- Membres du Bureau : 3 130 heures
- Commissions : 3 504 heures

La diminution des contributions volontaires en nature s'explique principalement par la réorganisation de la Ligue qui a entraîné une rationalisation des instances. Plus concrètement, le nombre de commissions nécessaires à la gestion quotidienne a été réduit, ce qui a mécaniquement limité les apports en prestations bénévoles.

Fiscalité

Autres (dont intégration fiscale)

L'activité lucrative fiscalisée est sectorisée.
Elle comprend principalement les charges et produits liés au partenariat.
Le résultat comptable de l'activité fiscalisée est un déficit de - 24 122 €.
Le montant global des charges s'élève à 193 798 €.
Le montant global des produits s'élève à 169 677 €.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Article 20 de la loi du 23 mai 2006 relatif à la rémunération des dirigeants et le règlement ANC 2018-06 art. 431-13 :

Selon ces articles, les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette disposition doit figurer dans l'annexe des comptes annuels.

Dans l'association, les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Les deux premiers étant bénévoles et ne percevant donc pas de rémunérations, cela reviendrait à communiquer une information individualisée concernant le Directeur Général.

En conséquence de quoi, aucune rémunération et aucun avantage en nature ne peuvent être divulgués, la loi ayant prévu que l'information doit être globale et n'a pas à être donnée de façon nominative.

Informations relatives à l'effectif

Effectif

Effectif moyen du personnel : 55 personnes dont 3 handicapés.

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 7D4A3778-6783-4E15-B072-D09D0FDFE68F

État: Complétée

Objet: Complétez avec Docusign : 202508_LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE TENNIS_Rapport sur les comptes a...

Type_document:

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 25

Signatures: 2

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

CHARLES ARNAUD

Signature dirigée: Activé

2 PLACE DU PAISY

Horodatage de l'enveloppe: Activé

DARDILLY, Lyon 69570

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

charles.arnaud@firex.fr

Adresse IP: 82.127.92.22

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: CHARLES ARNAUD

Emplacement: DocuSign

20/11/2025 14:35:50

charles.arnaud@firex.fr

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

Cécile BUSSILLET

cecile.bussillet@firex.fr

Directeur Général

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:



37A026080602403...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 185.163.62.122

Envoyée: 20/11/2025 14:37:25

Consultée: 20/11/2025 14:39:31

Signée: 20/11/2025 14:41:44

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 27/11/2023 14:08:20

ID: dba7bbb7-8828-47ce-9467-afada143e31e

CHARLES ARNAUD

charles.arnaud@firex.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:



EAD9D678396E484...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 82.127.92.22

Envoyée: 20/11/2025 14:37:25

Consultée: 20/11/2025 14:37:39

Signée: 20/11/2025 14:37:46

Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage****Événements de livraison certifiée****État****Horodatage****Événements de copie carbone****État****Horodatage****Événements de témoins****Signature****Horodatage****Événements notariaux****Signature****Horodatage**

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	20/11/2025 14:37:25
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	20/11/2025 14:37:39
Signature complétée	Sécurité vérifiée	20/11/2025 14:37:46
Complétée	Sécurité vérifiée	20/11/2025 14:41:44

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------

Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, Firex (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact Firex:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: sylvain.mularz@firex.fr

To advise Firex of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at sylvain.mularz@firex.fr and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from Firex

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to sylvain.mularz@firex.fr and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with Firex

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to sylvain.mularz@firex.fr and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures', you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify Firex as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by Firex during the course of your relationship with Firex.